

# Fiche de données de sécurité



conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Majrex 200

Version 1.0

Version: 11/19/20

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE\*

### 1.1 Identificateur de produit

Forme du produit: Mélange

Nom du produit: Majrex 200

### 1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée: pare-vapeur

### 1.3 Fournisseur

Producteur/fournisseur

SIGA Canada, Inc.

630 René-Lévesque Blvd.

West Suite 2800

Montreal, Quebec H3B 1S6, Canada

Tel. 1-855-733-7442

www.siga.swiss

Service chargé des renseignements: [technik@siga.swiss](mailto:technik@siga.swiss)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence: 1-855-733-7442 pendant les heures de bureau.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS\*

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA): Non classé

### 2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA: néant: Étiquetage non applicable

### 2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4 Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances: Non applicable

3.2 Mélanges : Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'article 3 de l'annexe 1 du Règlement sur les produits dangereux.

## 4. PREMIERS SOINS

### 4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion

Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2 Symtômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3 Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Traitement: Traitement symptomatique.

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Majrex 200

Version 1.0

Version: 11/19/20

---

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### 5.1 Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

### 5.2 Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 5.3 Dangers spécifiques du produit dangereux

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques. Monoxyde de carbone. fumée. Oxydes d'azote.

### 5.4 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas d'information complémentaires disponibles

### 6.2 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Procédés de nettoyage

Collecter mécaniquement (et balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination

Autres informations

Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.3 Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8: «Contrôle de l'exposition-protection individuelle »

---

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

---

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2 Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôles de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement

### 8.3 Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité bien fermées

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié.

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Majrex 200

Version 1.0

Version: 11/19/20

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique:</b>	Solide
<b>Apparence:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Couleur:</b>	Couleur naturelle
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH:</b>	Non spécifiquement concerné
<b>Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1):</b>	Aucune donnée disponible
<b>Vitesse d'évaporation relative (éther=1):</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point de fusion:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point de congélation:</b>	90–260°C
<b>Point d'ébullition:</b>	Non spécifiquement concerné
<b>Point d'éclair:</b>	> 340 °C
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non spécifiquement concerné
<b>Température de décomposition:</b>	Non spécifiquement concerné
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Ininflammable
<b>Pression de la vapeur:</b>	Non spécifiquement concerné
<b>Pression de vapeur à 50°C:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Solubilité:</b>	Insoluble.
<b>Log Pow:</b>	Aucune donnée disponible
<b>Viscosité, cinématique:</b>	Non spécifiquement concerné
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Non spécifiquement concerné
<b>Propriétés explosives:</b>	Non applicable.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Non applicable.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Non spécifiquement concerné

### 9.2 Autres informations:

Pas d'informations complémentaires disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité:

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport

### Stabilité chimique:

Stable dans les conditions normales.

### Possibilité de réactions dangereuses:

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### Conditions à éviter:

Éviter la chaleur et le soleil direct.

### Matières incompatibles:

Fluor. Agent oxydant puissant.

### Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone. Hydrocarbures. Dioxyde de carbone.

### Temps de durcissement:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë (orale):</b>	Non classé
<b>Toxicité aiguë (voie cutanée):</b>	Non classé
<b>Toxicité aiguë (inhalation):</b>	Non classé

# Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Majrex 200

Version 1.0  
Version: 11/19/20

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée:</b>	Non classé pH: Non spécifiquement concerné
<b>Lésion oculaires graves/irritation oculaire:</b>	Non classé pH: Non spécifiquement concerné
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée:</b>	Non classé
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b>	Non classé
<b>Cancérogénicité:</b>	Non classé
<b>Toxicité pour la reproduction:</b>	Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (exposition unique):</b>	Non classé
<b>Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (exposition répétée):</b>	Non classé
<b>Danger par aspiration:</b>	Non classé

---

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

#### Écologie – général:

Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

#### Toxicité aquatique aiguë

Non classé

#### Toxicité aquatique chronique

Non classé

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Majrex 200 Persistance et dégradabilité: Non biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information complémentaires disponible

### 12.5 Autres effets néfastes

#### Ozone:

Non classé

---

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes d'élimination

#### Méthodes de traitement des déchets:

Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT\*

### 14.1 Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicable au transport.

### 14.2 Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicable au transport.

### 14.3 Transport aérien et maritime

#### IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicable au transport.

# Fiche de données de sécurité



conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Majrex 200

Version 1.0

Version: 11/19/20

IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicable au transport.

---

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Directives nationales

Tous les composants sont sur la LIS

### 15.2 Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Date d'émission:**

11-19-2020

### **Abréviations et acronymes:**

**ADN:** Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

**ADR:** Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

**ATE:** Estimation de la toxicité aiguë

**VLB:** Valeur limite biologique

**n° CAS:** Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service

**CLP:** Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

**DMEL:** Dose dérivée avec effet minimum

**DNEL:** Dose dérivée sans effet

**CE50:** Concentration médiane effective

**Numéro CE:** Numéro de la Communauté européenne

**EN:** Norme européenne

**IATA:** Association internationale du transport aérien

**IMDG:** Code maritime international des marchandises dangereuses

**CL50:** Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

**LD50:** Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

**LOAEL:** Dose minimale avec effet nocif observé

**NOAEC:** Concentration sans effet nocif observé

**NOAEL:** Dose sans effet nocif observé

**NOEC:** Concentration sans effet observé

**VLE:** Limite d'exposition professionnelle

**PBT:** Persistant, bioaccumulable et toxique

**PNEC:** Concentration(s) prédite(s) sans effet

**REACH:** Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006

**RID:** Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

**FDS:** Fiche de Données de Sécurité

**vPvB:** Très persistant et très bioaccumulable

**WGK:** Classe de pollution des eaux